

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

1^{er} février 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2016-02-0022

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-02-0024

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2016 à 20 heures

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2016 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2016-02-0025

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de janvier 2016 au montant de 16 617,67 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de janvier 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	10 708,65 \$
Responsable de voirie	10 929,79 \$
Coordonnateur des services techniques.....	1 016,23 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2016 au montant de 89 908,15 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie, services techniques et urbanisme:

- Réparations tracteurs versatile.
- Fabrication de nouvelles chaînes pour les véhicules.
- Suivi d'un webinaire concernant les opérations de déneigement et les conditions météo.
- Mise à jour programme revitalisation.
- Relevé des branchements et terrains vacants secteurs Village et Audet.

- Programme d'élimination des raccords inversés en complément de la firme SNC Lavalin.
- Débordements pour cause de pluie début du mois Route Poitras.

Administration :

- Adhésion de Pauline et Sébastien à l'assurance collective;
- Modification des assurances collectives et des modifications de salaires pour 2016;
- Préparation des Relevés 1 et des T4;
- Préparation des Relevés 24 pour les inscriptions au terrain de jeux;
- Tâches de fermeture de l'année 2015;
- Rapport trimestriel de taxes.
- Préparation vérification MAMOT du PIQM Audet et de la TECQ
- Rencontre de travail diverses (loisirs, avenir église, électricien pour diversification sources d'énergie, citoyens, urbanisme, etc...).

Développement

- Rencontre de travail avec le Centre Local de Développement de Rivière-du-Loup pour préparer les prévisionnels de la Salle multifonctionnelle.
- Rencontre avec le comité de la salle multifonctionnelle afin de leur présenter le plan d'affaires.
- Rencontre avec des représentants de la Municipalité pour déposer le projet de plan d'affaires de la Salle multifonctionnelle.
- Prise de contact avec la Commission scolaire pour planifier une rencontre (Direction C.S, direction-école et Présidence) pour le projet de la salle multifonctionnelle et connaître leur implication au niveau de la location (rencontre à venir à la fin février).
- Travail sur le dossier de géocaching pour Saint-Modeste.
- Rencontre de travail pour le Chemin St-Rémi.
- Rencontre avec responsable loisirs de Saint-Modeste pour l'informer du dossier de la Salle multifonctionnelle.

Loisirs :

Pas de rapport ce mois ci.

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2016-02-0026

7.1 Indexation du traitement des élus

ATTENDU l'article 8 du règlement numéro 345, relatif au traitement des élus municipaux prévoyant que la rémunération de base et la rémunération additionnelle seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur dudit règlement;

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus détermine le pourcentage d'indexation à prendre en compte par voie de décret;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2016, le décret paru à la Gazette officielle en date du 19 décembre 2015 établit que le pourcentage d'indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada entre décembre 2013 et décembre 2014, soit 1,5 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que ce conseil approuve l'indexation de la rémunération de base et la rémunération additionnelle des élus de la municipalité au taux de 1,5 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2016;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0027

7.2 Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Riviere-du-Loup

Considérant que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;

Considérant que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

Considérant que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

Considérant que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à ce que des aides financières nous permettent de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

Considérant qu'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service;

Considérant que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional;

Considérant que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

Considérant que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond et appuyé par Margot Perreault **QU'il** soit demandé :

- au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

- au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

- au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'elle trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription;

- une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

- qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Une copie de la présente résolution sera adressée au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0028

7.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Monsieur Richard Bastille

ATTENDU que Monsieur Richard Bastille est propriétaire de l'immeuble situé au 195, rang 1, Municipalité de Saint-Modeste, partie du lot 20A, rang 1, canton Whitworth;

ATTENDU que celui-ci désire échanger des parcelles de terrain avec son voisin qui est producteur agricole;

ATTENDU que pour procéder à cet échange une demande d'autorisation doit être présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que cet échange est souhaité afin de répondre aux besoins du producteur agricole et du demandeur qui désire refaire son installation septique conformément aux normes environnementales en vigueur;

ATTENDU que, selon le plan fourni par le demandeur, la superficie qui est présentement utilisée à des fins résidentielles passerait de 5802,9 mètres carrés à 4999,1 mètres carrés;

ATTENDU que cette demande n'a pas pour objet d'ajouter une nouvelle utilisation non agricole;

ATTENDU que ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ces lots et des lots voisins;

ATTENDU que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

ATTENDU que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le conseil municipal de Saint-Modeste appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle sera bénéfique pour le demandeur et pour le producteur agricole;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0029

7.4 Formation ADMQ – directeur général

ATTENDU la parution du calendrier des formations de perfectionnement ADMQ hiver-printemps 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), qui aura lieu le jeudi 14 avril 2016 à l'Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup au coût de 295 \$ plus taxes. Le contenu du cours sera : « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé

par Jean-Guy Raymond :

◆ D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à participer à la formation offerte par l'ADMQ sur «La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils». Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0030

7.5 Désignation de signataires suite à abolition d'une portion de chemin public – Segment du Rang 2

ATTENDU la demande reçue de Mme Claire Deschênes et M. Maurice Pilote, propriétaires du 189, Rue Principale à Saint-Modeste, à l'effet que son certificat de localisation fait apparaître une partie de l'ancien Rang 2 comme appartenant à la municipalité;

ATTENDU que les propriétaires susmentionnés (ci-après dénommés les « demandeurs ») demandent à la municipalité de leur céder la partie de terrain qui constituait une partie de l'ancien chemin et qui jouxte son lot N° 24-A Partie du Rang 2 d'une superficie de 56,8 m², identifié à l'intérieur des points « 604 », 603, 585 et 604, tel que décrit au paragraphe XII de l'acte notarié d'achat de ladite parcelle en date du 18 octobre 2002 auprès de l'étude du Notaire Me René Michel Ouellet, portant le dossier 02O00301339, sous le N° de minute 6891;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a abandonné la gestion de ce chemin et que la Municipalité ne l'a jamais entretenu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour régulariser les titres de propriété des demandeurs, que le segment de l'ancien chemin traversant leur propriété dans le Rang 2 au niveau du lot 24-A Partie soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette ainsi désaffectée leur soit rétrocédée;

ATTENDU l'article 66 de la LCM qui permet de procéder par résolution;

ATTENDU que par sa résolution N°**2015-11-0239**, ce conseil décidait :

QUE le segment de l'ancien chemin montré dans un plan joint à la présente résolution sous le N° d'annexe **2015-11-01.4**, soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette de cet ancien chemin décrit en préambule soit rétrocédée aux demandeurs pour une somme nominale de 1 \$ afin de leur éviter d'assumer les dommages découlant de cette fermeture et abolition, sous les conditions préalables résolutoires suivantes :

- **QUE** le demandeur devra assumer les frais d'arpentage s'il y a lieu et les frais notariés pour régulariser ses titres de propriété;
- **QUE** les servitudes existantes sur la parcelle ainsi cédée soient maintenues au profit des bénéficiaires desdites servitudes afin de permettre l'accès à leurs propriétés;
- **QUE** l'Étude de Notaires désignée par les demandeurs s'assure que tous les propriétaires de terrain actuellement desservis ou

pouvant être desservis par cette parcelle de terrain pour accéder à leurs propriétés bénéficient de servitudes de passages perpétuelles pour eux, leurs ayants droits et les futurs acquéreurs;

ATTENDU que Me René Michel Ouellet, notaire à Rivière-du-Loup, nous a soumis un projet d'acte notarié dont copie a été remise aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil :

- accepte le projet d'acte soumis par le Notaire Me René Michel Ouellet;
- mandate le maire, Louis-Marie Bastille, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, pour signer le projet d'acte notarié à intervenir auprès de l'étude du Notaire Me René Michel Ouellet, relativement à la cession à Mme Claire Deschênes et M. Maurice Pilote, propriétaires du 189, Rue Principale à Saint-Modeste, d'une portion de l'ancien Rang 2 située au niveau du lot 24-A Partie d'une superficie de 56,8 m².

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0031

7.6 Bornage Route Lebel

ATTENDU que la municipalité a reçu une mise en demeure de borner de la part du citoyen Michael Pelletier en date du 23 novembre 2015 relativement à la ligne de propriété située entre sa propriété et la Route Lebel;

ATTENDU que cette mise en demeure fait suite à divers échanges, rencontres entre les parties ayant abouti à une demande de soumission faite auprès de la firme d'arpenteurs Parent & Ouellet arpenteurs géomètres;

ATTENDU que l'offre de services demandée permettait de produire un plan des lieux (plan de travail), qui devait montrer la position du chemin actuel, son centre, sa surface de roulement, les clôtures, fossés situés le long du chemin et autres détails importants, le plan ferait également apparaître la largeur du chemin (emprise) établie selon les titres et documents officiels. Ce plan aurait pour but de servir de base à vos discussions et de permettre aux parties de conclure une entente;

ATTENDU que par sa résolution N°2015-12-0273, ce conseil acceptait l'offre de services présentée par la firme Parent & Ouellet, arpenteurs géomètres, relativement au mandat de réalisation de la proposition N°3 et assumera la part lui incombant, soit un montant de 737,50\$ avant taxes;

ATTENDU que par lettre datée du 22 janvier 2016, l'arpenteur Normand Parent, adressait à la Municipalité les plans de levé de la Route Lebel dont un des plans est associé à la propriété de M. Michael Pelletier (Minute N° 6926 et dossier N°6470-2) et l'autre est

associé à la propriété de Albert Castonguay et Fils inc. (Minute N° 6927 et dossier N°6470-2);

ATTENDU que les plans de levé susmentionnés ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance lors d'une séance plénière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger que :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Ce conseil accepte les limites d'emprise telles que proposées par l'arpenteur-géomètre Normand Parent aux plans mentionnés en préambule dont un des plans est associé à la propriété de M. Michael Pelletier (Minute N° 6926 et dossier N°6470-2) et l'autre est associé à la propriété de Albert Castonguay et Fils inc. (Minute N° 6927 et dossier N°6470-2);
- Que ce conseil mandate Louis-Marie Bastille, maire, et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, aux fins de signer tous documents et actes nécessaires à la formalisation du présent bornage;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-02-0032

7.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup - Années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

ATTENDU QUE chaque année, en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

ATTENDU QUE ce plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

ATTENDU QUE ce plan est transmis à la Municipalité de Saint-Modeste et que les membres du conseil en ont reçu copie lors d'une séance de travail préparatoire à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Jean-Guy Raymond que :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La Municipalité de Saint-Modeste est en accord avec le projet de plan triennal 2016-2019 de la Commission Scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup et n'a pas de commentaires additionnels à apporter;
- copie de la présente sera adressée à Éric Choinière, avocat, et secrétaire général et directeur des communications de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

Néant

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2016-02-0033

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21 heures 00 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire